

Les inégalités en France

Mise à jour : 12/03/2009

Table des matières

1. Inégalités : de quoi parle-t-on ?	2
1.1 Définitions et origines des inégalités	2
1.1.1 Différents types d'inégalité	2
1.1.2 Origines de l'inégalité : les individus, la société, la nature	2
1.1.3 Les privations tolérables dans une société sont limitées	3
1.1.4 Mesure de l'inégalité	4
1.2 Inégalités en France d'après l'INSEE	5
1.3 La concurrence, première source d'inégalités	7
1.4 La croissance économique, autre source d'inégalités	8
1.5 Sources d'inégalités en France	8
2. Remèdes possibles aux inégalités d'origine économique	9
2.1 L'indispensable redistribution	9
2.1.1 La redistribution en France	9
2.1.2 Impôts directs, impôts indirects	11
2.2 Inégalités entre régions ou pays	12
2.3 Economie sociale	13
2.4 Investissements publics dans la transformation sociale	14
2.5 Psychologie de la protection de l'emploi	15
3. Inégalités et injustices	16
3.1 Exemples d'inégalités créées par une loi	16
3.2 Inégalités dues à la "tyrannie de la majorité démocratique"	17
3.2.1 Faiblesse des citoyens et de leurs élus devant les fonctionnaires	17
3.2.2 Scandale des privilèges des fonctionnaires	18
3.3 Injustices à l'égard des pays pauvres	20
3.4 Les handicaps des handicapés	24
3.5 Discriminations contre les jeunes issus de l'immigration	24
3.6 Les trappes à inégalités	24
3.6.1 La pauvreté	24
3.6.2 La richesse	25
3.6.3 Les défavorisés ont tendance à le rester	26
3.6.4 Origine sociale et instruction n'expliquent pas à elles seules les inégalités de revenus	26
3.6.5 Enseignement en France et lutte contre les inégalités	27
4. Références	28

1. Inégalités : de quoi parle-t-on ?

1.1 Définitions et origines des inégalités

Une société humaine offre aux gens qui y vivent des *ressources*. Certaines de ces ressources sont matérielles, comme les revenus du travail, d'autres sont des services comme l'enseignement et la sécurité, d'autres enfin sont des contextes de vie.

On parle d'inégalités lorsque la distribution d'un type de ressource entre les membres d'une société n'est pas égale ; certains membres disposent alors d'une quantité ou d'une qualité de cette ressource supérieure à d'autres, et ceux qui sont moins bien pourvus ressentent une injustice.

1.1.1 Différents types d'inégalité

Il y a dans une société autant de types d'inégalité que de types de ressources :

- Inégalités de revenus et de patrimoine ;
- Inégalités politiques (certaines personnes n'ont pas le droit de vote, parce que ce sont des étrangers ou suite à une condamnation...) ;
- Inégalités de pouvoir : certaines personnes détiennent une autorité (force publique, juges, chefs d'entreprise...) ; certains journalistes ont beaucoup de pouvoir par leur influence sur l'opinion ;
- Inégalités de devoirs : les militaires n'ont pas le droit de grève et doivent obéir sans discuter à leur hiérarchie, même au péril de leur vie. Inversement, en France, quelques milliers de grévistes de la SNCF (trains) ou de la RATP (métro et bus de Paris) peuvent prendre en otage des millions de citoyens et causer des dégâts énormes à l'économie sans risquer plus que leur salaire [\[17\]](#) ; leur pouvoir de nuisance crée une inégalité scandaleuse au détriment des autres citoyens ;
- Inégalités de notoriété : il y a des gens bien plus connus que d'autres ;
- Inégalités de connaissances professionnelles ou culturelles, etc.

1.1.2 Origines de l'inégalité : les individus, la société, la nature

Une inégalité peut provenir d'une *différence de comportement* entre personnes : si Pierre gagne plus que Paul parce qu'il travaille plus, leurs revenus sont certes inégaux, mais on ne parlera pas d'inégalité parce qu'il est juste que celui qui travaille plus gagne plus. *Il n'y a inégalité que lorsque la différence d'accès à une ressource dépend de la société*, c'est-à-dire de ses lois économiques, sociales, ou autres.

L'inégalité peut provenir de *différences naturelles* entre personnes. Si Pierre a une voix exceptionnelle lui permettant de vivre comme chanteur, même s'il ne travaille pas plus d'heures par jour que Paul, qui est ouvrier, il gagnera davantage. L'inégalité provient alors d'une différence naturelle d'aptitudes. Plus précisément, Pierre profitera de ce que la rareté de son talent fait qu'on paie celui-ci davantage que celui de Paul. C'est ainsi que des sportifs de haut niveau ou des acteurs de cinéma gagnent beaucoup plus que la plupart de leurs concitoyens sans qu'il y ait une injustice sociale à cette inégalité.

Enfin, l'inégalité peut provenir de *différences dues à la nature* : les agriculteurs de la Beauce bénéficient d'un sol bien plus fertile que ceux de Lozère ; les Corses jouissent d'un climat plus agréable que les Normands.

1.1.3 Les privations tolérables dans une société sont limitées

Selon [4] :

"L'idée selon laquelle il existe des limites aux privations tolérables est fondamentale pour la plupart des sociétés et systèmes de valeurs. Adam Smith a exprimé le concept de base avec force : « Aucune société ne peut être florissante et heureuse si une écrasante majorité de ses membres vivent dans la pauvreté et la misère. » C'est Smith qui élaborait l'idée de la pauvreté relative, arguant que tous les membres de la société devaient jouir d'un revenu suffisant leur permettant de se montrer « sans honte » en public."

"Smith arguait avec force que la distribution relative fait partie intégrante de l'évaluation du bien-être humain : « Par nécessité, j'entends non seulement les biens indispensables à la vie, mais aussi tout ce que les coutumes du pays rendent indispensables pour qu'un individu, même de l'ordre le plus bas, ait du crédit. Une chemise de lin, par exemple, n'est pas à strictement parler une nécessité [...] Mais aujourd'hui, dans la plus grande partie de l'Europe, un ouvrier agricole journalier aurait honte d'apparaître en public sans chemise en lin. »"

"La plupart des individus, et la plupart des gouvernements démocratiquement élus, acceptent le principe d'accorder plus de poids à l'amélioration du bien-être des pauvres et des désavantagés qu'aux riches et aux privilégiés."

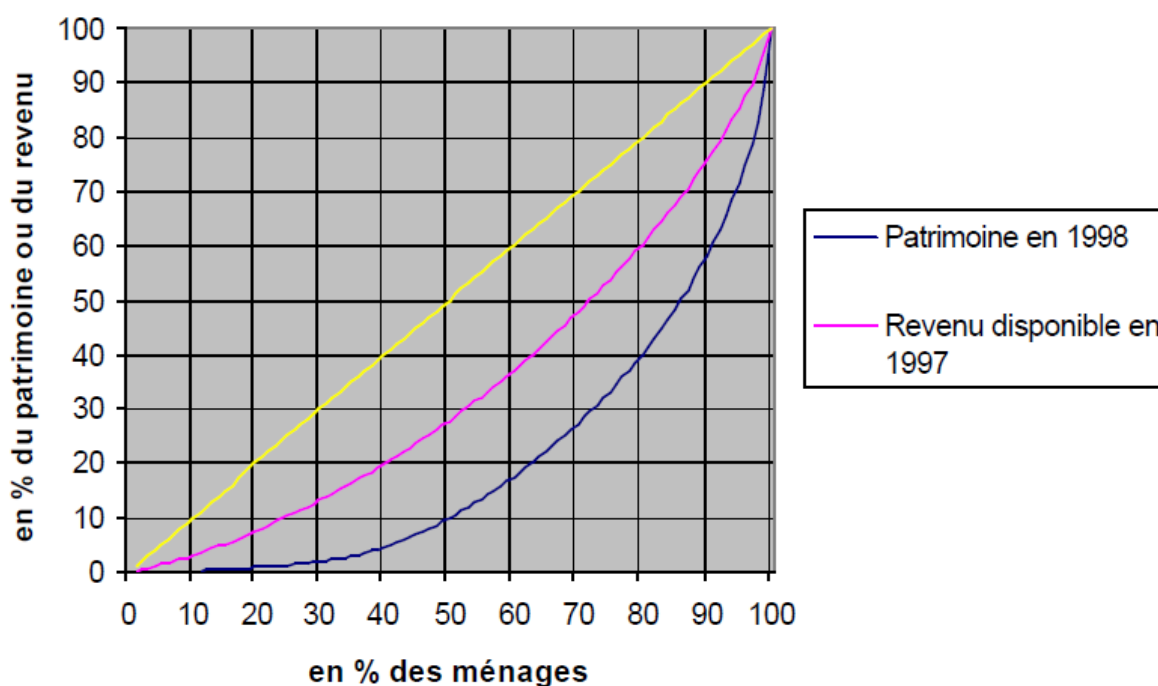
"« Qu'est-ce qui incite un lobby puissant et bruyant à exercer une pression dans le sens d'une plus grande égalité ? » demanda Margaret Thatcher, alors Premier Ministre britannique, en 1975. Elle apporta sa propre réponse : « Souvent, la raison se réduit à une combinaison indistincte d'envie et de culpabilité bourgeoise. » Platon était d'un avis différent. Au Ve siècle avant J.-C., il prévenait le législateur athénien de la menace que représentait l'inégalité extrême : « Il ne faut pas que certains citoyens souffrent de la pauvreté, tandis que d'autres sont riches, parce que ces deux états sont causes de dissensions. »"

1.1.4 Mesure de l'inégalité

Dans certains cas, l'inégalité des membres d'une société se mesure : voir le texte "[Inégalités : courbe de Lorenz, indice de Gini](#)", qui montre aussi qu'on peut comparer - chiffres à l'appui - les inégalités de deux pays différents.

Exemple de représentation graphique des inégalités de revenu et de patrimoine en France selon [\[3\]](#) (explication : voir "[Inégalités : courbe de Lorenz, indice de Gini](#)").

Courbes de Lorenz du revenu disponible et du patrimoine des ménages

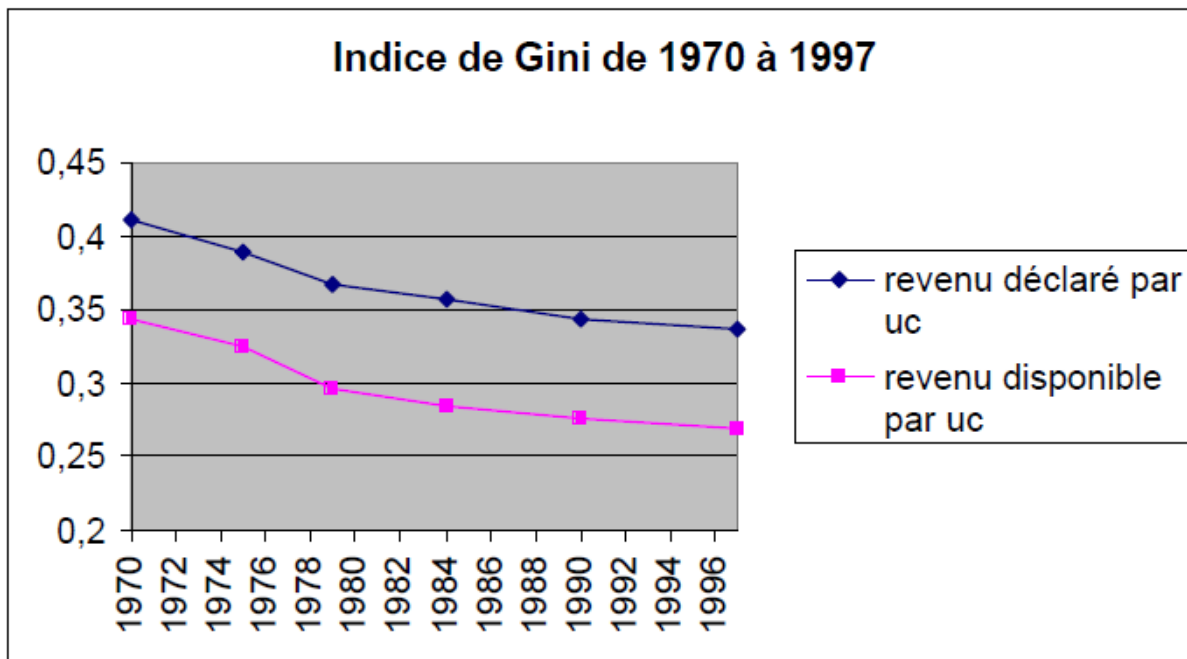


L'inégalité mesurable, donc *objective*, s'oppose à l'inégalité *subjective*. Mais dans les deux cas, ceux qui s'estiment moins bien pourvus ressentent une injustice.

1.2 Inégalités en France d'après l'INSEE

Voici des extraits de [\[16\]](#).

- *Inégalités de niveau de vie (revenu par unité de consommation)*, tout d'abord : celles-ci ont diminué entre 1970 et 1996. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des indices de Gini du *revenu par unité de consommation (uc)* [\[5\]](#) déclaré au fisc et du *revenu disponible* (qui détermine le niveau de vie).



Evolution des indices de Gini des revenus par unité de consommation (uc [\[5\]](#)) avant impôts ("déclaré") et après impôts et subventions ("disponible")

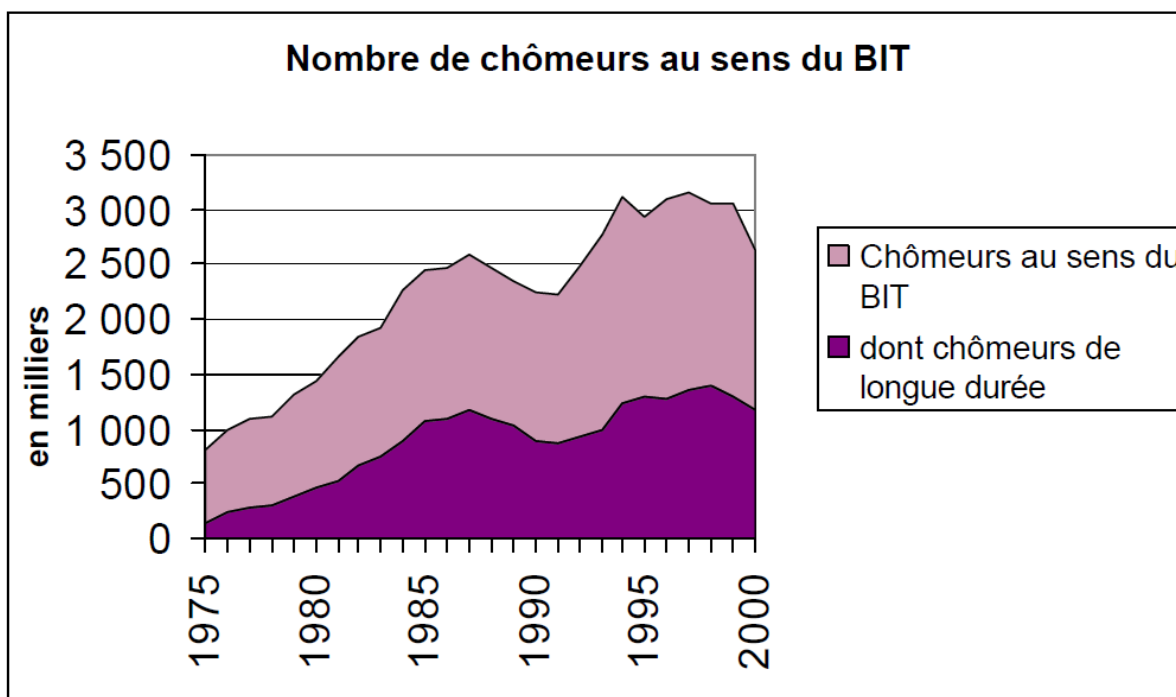
En France, l'effet redistributif des impôts et transferts sociaux apparaît en comparant les courbes ci-dessus : la dispersion des revenus disponibles (après impôts et subventions aux ménages) est toujours plus faible que celle des revenus bruts : *la France est un pays égalitaire*. Mais la réduction des inégalités a pratiquement cessé de nos jours et on peut s'en féliciter :

- Trop de taxation des hauts revenus les décourage de travailler et d'investir, et des milliers de familles françaises riches sont parties vivre en Belgique, en Angleterre ou en Suisse pour échapper aux impôts français trop lourds, et notamment à *l'impôt sur la fortune* (ISF) qui taxe le capital et les biens (y compris la maison qu'on habite) indépendamment des revenus ;
- Trop de subventions aux bas revenus les encourage à ne pas travailler, et à vivre de subventions anti-pauvreté comme le *revenu minimum d'insertion* (RMI), et attire les immigrants des pays pauvres qui viennent pour profiter de cette générosité bien plus que pour travailler.

Pour se rendre compte à quel point les inégalités de revenu sont modestes en France, il suffit de comparer les coefficients de Gini des distributions des revenus avant impôts de la France et de la Chine, en utilisant [4] pages 282 et 283 : le coefficient était de 32.7 pour la France, 40.8 pour les Etats-Unis et 44.7 pour la Chine en 2005. Certains sociologues estiment que *lorsque le coefficient de Gini des revenus d'un pays où il y a de la misère dépasse 40 il y a des risques de révolte* ; et en effet, la Chine connaît plusieurs dizaines de milliers de manifestations violentes par an contre le chômage, la misère, les expropriations et la corruption, manifestations réprimées brutalement.

Les pays où l'inégalité de revenus est la plus réduite sont le Danemark, la Belgique et la Suède (25.0 en 2000). Attention à un détail : les méthodes d'enquête sur les revenus diffèrent entre [4] (Banque Mondiale, se basant sur le revenu avant impôt de la Banque de France) et le graphique ci-dessus (issu de données INSEE) ;

- *Inégalités de patrimoine, ensuite* : elles sont plus marquées que les inégalités de revenus ; par ailleurs les revenus et plus-values issues du patrimoine contribuent plus qu'il y a vingt ans aux inégalités de revenus.
- *Inégalités entre générations* : si les générations nées avant 1945 ont toujours eu, à âge égal, une richesse (revenu, patrimoine, ou consommation) supérieure aux générations précédentes, ce phénomène a été stoppé pour les générations récentes.
- *Inégalités face à l'emploi* : avec une augmentation marquée du chômage, du chômage de longue durée et d'un temps partiel souvent subi par les salariés et qui relève alors du sous-emploi ; en outre l'inégalité du nombre d'emplois au sein des couples s'accroît, puisque l'on observe une polarisation de l'emploi caractérisée par une augmentation du nombre de couples cumulant deux emplois et en parallèle une augmentation du nombre de couples sans emploi.



- *Inégalités salariales enfin*, ces dernières ayant eu tendance à se stabiliser ces dernières années. Il faut quand même savoir que, depuis 1981, l'augmentation de pouvoir d'achat du SMIC (après prise en compte des effets de l'inflation) a été de 68 %, alors que le salaire net moyen n'a augmenté que de 16.5 %. Quoi qu'en disent ceux qui réclament sans cesse qu'on revalorise les bas salaires, la France a clairement favorisé ses travailleurs modestes au détriment des classes moyennes. Rappelons que le SMIC est fixé par l'Etat de manière autoritaire, sans tenir compte de la rentabilité des SMICards pour leurs employeurs et de la compétitivité des entreprises.

1.3 La concurrence, première source d'inégalités

Tout se passe comme si l'accès à une ressource précieuse comme le revenu du travail donnait lieu à une concurrence entre personnes, concurrence régie par [la loi économique de l'offre et de la demande](#). Il existe une demande qui concerne des footballeurs de classe internationale, capables de remplir les stades et d'amener des millions de téléspectateurs devant leur écran, donc de générer un chiffre d'affaires considérable. Face à cette demande-là l'offre de footballeurs est réduite, donc les équipes se les arrachent à coups de millions parce qu'elles sont en concurrence pour recruter. Les footballeurs les mieux payés le sont à la fois à cause de leur talent naturel et des efforts qu'ils font à l'entraînement et pendant les matchs. Mais leur salaire exceptionnel n'a rien d'injuste par rapport à celui d'un Français moyen, et on ne peut accuser la société d'être coupable d'injustice.

De même, lorsque le PDG d'une multinationale employant 300 000 salariés est capable de la faire croître, ce qui en augmente sa valeur en bourse et permet de générer des dividendes supplémentaires, il est normal que les actionnaires le récompensent avec un salaire et des primes exceptionnels. Les divers groupes d'actionnaires sont en concurrence pour recruter des PDG comme lui, et ils doivent le payer suffisamment pour qu'il n'aille pas exercer ses talents ailleurs.

En fait, la loi de l'offre et de la demande, qui est une loi de concurrence économique, joue pour tous les salariés d'entreprise, de l'ouvrier au PDG en passant par l'ingénieur. Cette loi se moque bien de l'équité, elle paie cher ceux qui rapportent beaucoup, assez cher pour s'attacher leurs services ; et plus un talent recherché est rare, plus la concurrence est forte et plus il est cher.

Inversement, un salarié sans qualification particulière - qu'il faut malgré tout payer au SMIC parce que c'est la loi - risque de ne pas trouver d'emploi parce que pour chaque poste disponible il sera en concurrence avec des dizaines d'autres ; dans son cas, la loi de l'offre et de la demande joue contre lui. Charges sociales comprises, il risque aussi de coûter plus cher à une entreprise que ce qu'il y produit ; et alors, concurrence ou pas, il n'est pas embauchable.

La concurrence joue aussi pour des ressources rares comme l'essence qui sort d'une raffinerie. Lorsque la capacité mondiale de raffinage est insuffisante, comme c'est le cas depuis 2003, les divers pays consommateurs se battent pour acheter l'essence disponible, dont les prix explosent. Les pays riches paient assez cher pour être les

premiers servis, mais les pays pauvres ne peuvent suivre et manquent d'essence : une inégalité entre pays apparaît et fait souffrir les populations démunies.

1.4 La croissance économique, autre source d'inégalités

Indépendamment de la concurrence, **la croissance économique elle-même est automatiquement source d'inégalités**. C'est ce que montre le court texte [19] et que confirme le texte [18]. Voici en plus quelques exemples :

- La croissance considérable de l'économie chinoise, de l'ordre de 9 % par an depuis environ 20 ans, ne concerne en réalité que quelques régions de cet immense pays et une partie minoritaire de sa population. Des régions comme celles de Shanghai, de Hong Kong-Canton et de Pékin connaissent une croissance explosive de l'activité et des salaires, alors que l'industrie du nord-est du pays s'écroule et que les régions agricoles stagnent.

Les différences entre régions proviennent d'abord de leur emplacement géographique et de l'infrastructure de transports, la facilité de communication par mer, par voie fluviale, par chemin de fer et par la route étant déterminante. Elle provient ensuite de la disponibilité de main d'œuvre, de capital... Voir la discussion de [l'attractivité géographique](#) du "Cours d'économie pour citoyens qui votent".

Voir aussi le chapitre "[Compétitivité](#)".

- La mondialisation est source d'inégalités : [globalement toute la population mondiale voit son PIB par habitant croître](#), mais [certaines zones comme l'Afrique sub-saharienne régressent](#).

Voir aussi le *Rapport mondial sur le développement humain 2005* [4].

- La stagnation de l'économie française (et de l'économie allemande) depuis 2002, due à une mauvaise gouvernance expliquée par de nombreux rapports officiels comme [13] et ceux qui sont cités dans le "[Cours d'économie pour citoyens qui votent](#)". Cette stagnation introduit des inégalités entre Français et (par exemple) Anglais, Irlandais, Espagnols et Américains, qui progressaient bien plus vite que nous jusqu'au début de la crise de 2007.

1.5 Sources d'inégalités en France

Voici des citations du rapport [24] :

- Page 210 :

"La principale source d'inégalités des revenus est l'instabilité et l'insécurité de l'emploi. Si, pour une large partie de la population en âge de travailler, l'emploi est à temps plein et stable, une autre partie (les jeunes, les moins qualifiés notamment) cumule instabilité de l'emploi et faible taux de rémunération, multipliant ainsi le niveau des inégalités de revenu. Par ailleurs, pour les personnes largement avancées dans la vie active, la perte d'un emploi occupé depuis de nombreuses années, mais aussi l'interruption contrainte d'une activité non-salariée, constituent souvent des drames d'autant plus graves que la perspective de retrouver un emploi s'amenuise dès que l'on approche de ce qu'on tend à appeler les seniors."

- Page 211 :

"Une seconde source d'inégalités des revenus salariaux tient au travail à temps partiel. Certes, une partie de l'emploi à temps partiel résulte d'arbitrages privés. Toutefois, une forte proportion de temps partiel ne résulte pas de tels arbitrages, mais de l'impossibilité de trouver un emploi de durée du travail suffisante."

"Si l'on ajoute l'impact de l'instabilité de l'emploi sur nombre d'éléments de la protection sociale complémentaire, sur l'accès au logement locatif ou aux prêts bancaires, il apparaît bien que l'un des points cruciaux de la lutte contre les inégalités, ou plus exactement de l'accès à des niveaux de vie plus décents, renvoie au thème de la sécurisation des parcours professionnels."

2. Remèdes possibles aux inégalités d'origine économique

2.1 L'indispensable redistribution

Pour rétablir un peu l'égalité entre ses membres, la société peut créer des compensations. Elle peut, par exemple, prendre plus d'argent à ceux qui gagnent beaucoup pour en donner à ceux qui gagnent peu, c'est-à-dire *redistribuer les richesses*. A part [celles qui résultent d'un défaut de vigilance et d'anticipation face aux évolutions économiques](#), les inégalités d'une société ne sont donc condamnables que si la redistribution est insuffisante. Et comme il n'existe pas de méthode permettant de déterminer de manière automatique et indiscutable combien il faut prendre à Pierre pour donner à Paul, il y aura toujours des citoyens pour déplorer le manque d'équité de la société à leur égard, soit parce qu'ils ne reçoivent pas assez, soit parce qu'on leur prend trop.

2.1.1 La redistribution en France

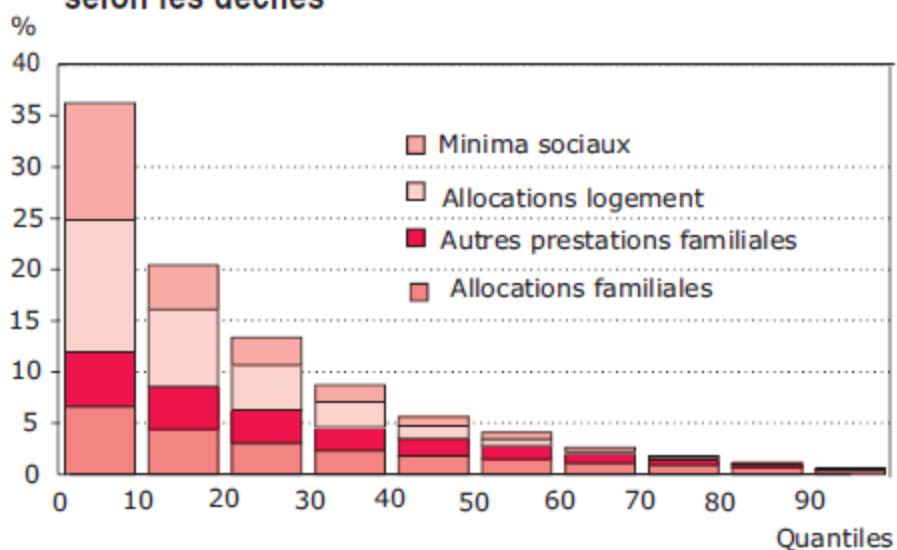
Pour combattre les inégalités de revenus, les Français ont choisi d'accepter de payer des charges sociales très lourdes (qui renchérissent le travail et donc freinent l'embauche, et qui rendent les produits français moins compétitifs) pour financer les formidables transferts sociaux [14], transferts qui coûtaient 32.6 % du PIB 2007 d'après [25]. Il faut savoir que :

- les impôts et taxes (prélèvements obligatoires) représentaient 43.7 % du PIB en 2008 selon [6] ;
- la moitié de ces impôts et taxes sert à financer la seule Sécurité sociale.

Le poids des transferts sociaux en France, 1/3 du PIB, est aussi lourd que celui des pays scandinaves, Danemark, Suède et Finlande, mais les pays nordiques affichent des résultats bien meilleurs quant à l'efficacité de leur système social pour réduire la pauvreté. C'est ainsi que plus d'un million d'enfants vivent en France sous le [seuil de pauvreté](#), score bien plus mauvais que celui des pays scandinaves.

Les Français ont aussi choisi de transférer énormément d'argent aux familles à faible revenu, argent pris aux familles plus aisées [5]. Le graphique ci-dessous montre que les prestations sociales représentent plus de 35 % du revenu des 10 % de la population qui gagnent le moins (voir définition des [déciles et quantiles](#)) :

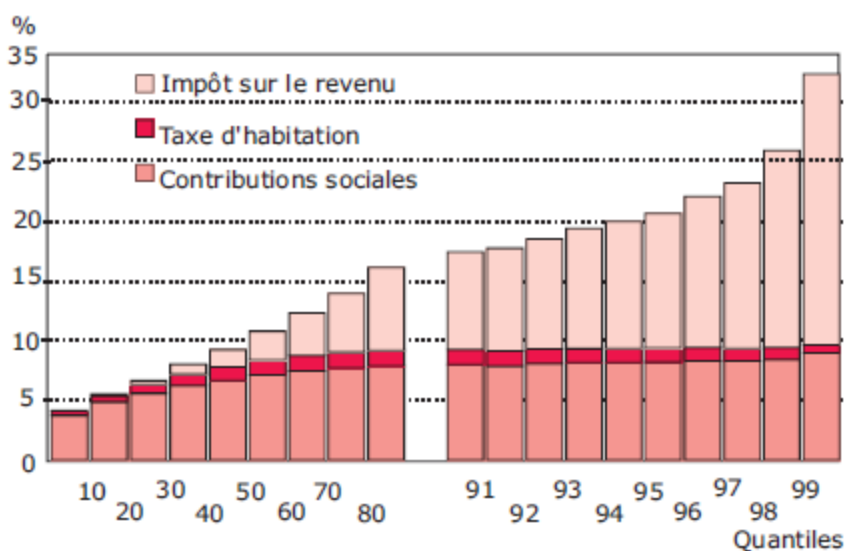
② **Part des prestations dans le revenu avant impôts selon les déciles**



Autre manière d'apprécier l'importance des transferts sociaux [14] : d'après [6], en 2004 les ménages ont reçu des prestations sociales *en espèces* de 324.2 milliards d'euros, représentant 51 % des salaires de 633.9 milliards d'euros ou 36 % du total (901.2 milliards d'euros) de leurs dépenses de consommation ! Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que les Français considèrent que c'est l'Etat qui est responsable de leur niveau de vie.

Le graphique suivant montre la croissance considérable de la pression fiscale (TVA, taxes sur les carburants, etc. *non comprises*) avec le revenu :

Pression fiscale selon les déciles et centiles



La France fait tellement d'efforts pour lutter contre les inégalités de revenu qu'elle en arrive à spolier littéralement les travailleurs les plus productifs, ceux qui gagnent le plus, au profit des moins productifs. On s'étonnera après cela que des milliers de jeunes ambitieux partent au Royaume-Uni et que des milliers de familles riches, soumises à l'ISF, partent en Belgique !

2.1.2 Impôts directs, impôts indirects

Les impôts et taxes prélevés sur les résidents d'un pays servent à deux choses : *financer les dépenses publiques* (enseignement, police, armée, santé, etc.) et *redistribuer une partie des revenus des riches vers les pauvres*.

Certains impôts, comme l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), sont progressifs : le pourcentage qu'ils prélèvent augmente avec les revenus du contribuable. Ils assurent donc bien la fonction de redistribution.

D'autres impôts, comme la TVA, frappent la consommation au même taux pour les riches que pour les pauvres : ils financent les dépenses publiques sans redistribuer les revenus. On peut même leur reprocher de peser davantage sur les pauvres, qui dépensent tout ce qu'ils reçoivent pour vivre, que sur les riches qui peuvent épargner une partie de leurs revenus, partie qui échappe alors à la TVA. Comme les autres impôts et taxes de la fiscalité indirecte, cet impôt génère donc des inégalités. Il est donc paradoxal que gouvernants et contribuables considèrent les impôts indirects comme « moins indolores » que les impôts directs !

D'autres impôts et taxes frappent le travail : c'est le cas des [charges sociales](#), payées par les entreprises et les salariés. Ces impôts sont injustes, dans la mesure où ceux qui ne travaillent pas (retraités, etc.) ne les paient pas. Et en renchérissant le coût du travail ils freinent les embauches et dégradent la compétitivité des entreprises.

Il y a un impôt, sans doute un des plus absurdes et des plus malfaisants, qui frappe les investissements des entreprises, la Taxe Professionnelle. En freinant l'investissement, cet impôt freine la compétitivité et le développement des entreprises, donc les embauches.

La pression fiscale a un effet dissuasif sur les personnes les plus productives, incitées à travailler moins ou à habiter à l'étranger. Les formidables transferts sociaux français [\[14\]](#) ont aussi un effet dissuasif à l'égard du travail : pourquoi se donner le mal de travailler puisqu'on peut vivre de l'assistance généreusement distribuée par l'Etat ? (Chômeurs, intermittents du spectacle...) Pourquoi se dépêcher de reprendre un emploi puisque l'Etat accepte de payer des indemnités de chômage pendant de longs mois ? Pression fiscale et transferts sociaux excessifs sont donc des sources d'injustice, d'inégalités. Et ils sont aussi sources d'envie à l'égard des "privilegiés".

La pression fiscale a aussi un effet sur les entreprises. Celles qui sont multinationales se débrouillent en comptabilité pour faire apparaître les bénéficiaires dans les pays qui les taxent le moins, grâce à des facturations entre filiales. Celles qui ont le choix du pays où elles vont investir et créer de l'activité et des emplois choisissent en priorité les pays qui taxent le moins : voir le paragraphe « [L'attractivité fiscale](#) ».

Les inégalités qui pénalisent les sociétés françaises par rapport à leurs concurrentes étrangères (salaires trop élevés dans les bas niveaux de qualification, charges sociales excessives, impôt sur les sociétés trop lourd, législation du travail trop complexe et contraignante, investissements en hautes technologies et informatisation des tâches insuffisants, etc.) se terminent en [délocalisations et sous-traitances à l'étranger](#). Voir aussi le chapitre "[Délocalisations](#)" du "Cours d'économie pour citoyens qui votent".

2.2 Inégalités entre régions ou pays

Lorsque des différences de croissance apparaissent entre régions d'un même pays, il appartient au gouvernement du pays d'effectuer des travaux d'infrastructure (routes, télécommunications, etc.), des investissements de formation et de recherche et des aides financières ou fiscales pour aider les régions défavorisées à rattraper.

Au sein de l'Union européenne, il existe des fonds structurels européens qui aident les régions défavorisées à construire ou moderniser leurs infrastructures. La France est en train de créer des « pôles de compétitivité » associant des entreprises, des organismes de recherche et des associations dans des zones d'activité locales où il peut en résulter une synergie et un progrès technique.

C'est parce que la forte croissance de l'économie indienne a laissé de côté certaines régions et populations agricoles que les citoyens de celles-ci, majoritaires dans le pays, ont refusé en 2004 de réélire le gouvernement de l'Union dont la politique d'ouverture à la mondialisation avait pourtant provoqué le décollage économique spectaculaire du pays. Ils ont élu leurs adversaires, qui promettaient de réduire les inégalités. L'Inde est une démocratie, la plus grande du monde, et dans une démocratie les citoyens sanctionnent les gouvernements qui ne leur donnent pas satisfaction, notamment sur le plan des inégalités.

Lorsqu'une économie nationale doit aider celle d'une de ses régions, ou que les pays riches doivent aider les pays pauvres, un choix est nécessaire entre deux approches politiques :

- Ou bien on cherche le développement économique maximum, sans se soucier des inégalités qu'il engendre. On cherche alors la croissance la plus forte et la plus rapide possible du PIB, c'est-à-dire la croissance maximum pour la moyenne de la population. On espère que cette forte croissance finira par avoir des retombées positives même pour les régions et les populations défavorisées. C'est l'approche de la Chine, par exemple, qui n'a rien d'une démocratie.
- Ou bien on cherche à développer en priorité les régions les plus défavorisées, et à sortir de la pauvreté le plus possible de gens qui en souffrent. La croissance globale est alors moins forte, mais les inégalités décroissent plus vite. C'est l'approche recommandée par les Nations unies dans leur programme OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement), décrit dans [\[4\]](#).

Une variante de la première approche est celle choisie par le Royaume-Uni : le pays vise bien le développement global maximum, mais le gouvernement promet de réduire les inégalités par une politique de forts investissements dans les services publics (hôpitaux, enseignement, trains, etc.) Il pense que c'est le développement rapide de l'économie qui lui donnera les moyens budgétaires d'investir. Cette

approche est l'opposé de celle de la France, dont le développement économique quasi nul depuis des années prive le pays des moyens d'investir comme il le faudrait.

2.3 Economie sociale

Source : [7], article "Economie sociale"

"[Des économistes tels que Henry Hansmann] ont démontré qu'il existait certaines situations dans lesquelles ni le marché, ni l'État ne parvenaient à apporter une réponse satisfaisante aux besoins exprimés par la société. Ces travaux ont notamment souligné les défaillances des marchés et celle de l'État lorsque l'on se trouve en situation de demandes non solvables ou d'asymétries d'information (inégalité dans l'accès à l'information entraînant une incertitude sur les caractéristiques du service acheté).

Dans ce type de situations, le marché de concurrence pure et parfaite, qui néglige les demandes non solvables et suppose égal l'accès à l'information, et le secteur public, qui n'apporte une réponse qu'aux préférences les plus largement partagées dans la population (celles de l'électeur « médian »), ne permettent ni l'un ni l'autre d'aboutir à une allocation optimale des ressources [économiques]. Les organisations d'économie sociale, parce qu'elles sont capables de produire à moindre coût que l'administration publique et sont perçues comme plus dignes de confiance que l'organisation privée à but lucratif, apparaissent alors de nature à fournir une réponse plus satisfaisante."

[Le paragraphe précédent est très important : il prouve qu'il existe des situations d'injustice ou d'inégalité auxquelles on ne peut remédier ni en laissant faire le marché ni en s'en remettant au gouvernement ; il faut alors recourir à des solutions d'économie sociale, subventionnées ou non, c'est-à-dire à des associations, des coopératives, des ONG (Organisations Non Gouvernementales), la Croix-Rouge, du volontariat, etc.]

"L'analyse historique montre effectivement que les organisations d'économie sociale apparaissent le plus souvent pour faire face à des besoins non satisfaits et remédier à certaines insuffisances du modèle dominant, en d'autres termes « pour équilibrer les effets les plus inhumains du développement économique » (Robert Castel, 1995).

- *Au XIXe siècle, les coopératives de consommateurs sont créées pour permettre aux classes laborieuses de se procurer certains biens essentiels (denrées alimentaires et vêtements), les coopératives de crédit mutuel agricole sont mises en place pour fournir aux paysans les moyens financiers de rester propriétaires de leur outil de production, les sociétés de secours mutuel apparaissent pour couvrir des risques que le système de prévoyance collective ne prend pas en compte (accidents du travail et maladie).*
- *Plus récemment, de nombreuses associations ou coopératives se sont développées pour apporter une réponse aux problèmes d'exclusion sociale (insertion économique, aides aux plus démunis) ou répondre à des besoins émergents liés aux évolutions démographiques et socio-économiques (services aux personnes âgées), auxquels ni les pouvoirs publics, ni le marché n'apportaient de réponse satisfaisante."*

2.4 Investissements publics dans la transformation sociale

Source : [4] page 74

Des transferts fiscaux bien aménagés font plus que soulager temporairement. Ils impliquent un mécanisme redistributif par lequel les investissements dans la réduction de la pauvreté peuvent apporter des bienfaits au niveau du développement humain et des retours économiques bien plus importants que l'investissement initial. Parmi les stratégies, on trouve :

- *Les transferts de revenu vers les groupes vulnérables.* Ces transferts permettent aux décideurs politiques d'augmenter le revenu des groupes vulnérables.

Prenons pour exemple le système sud-africain de pensions de retraite. Destiné à l'origine à la population blanche, il a été étendu aux retraités noirs et aux familles vulnérables avec enfants. En 2001, les paiements correspondaient à plus de 80 % du budget de la prévoyance sociale. Les transferts ont servi à diminuer l'inégalité dans le revenu (le coefficient Gini de l'Afrique du Sud a été ramené de 67 en 1991 à 59 en 2000). Les paiements ont permis aux ménages d'accéder au crédit et d'investir dans des activités productives (location d'équipements, achat de meilleurs biens agricoles), réfutant l'idée que les transferts sociaux [14] empêchent l'initiative privée. Ces transferts ont également entraîné des gains tangibles en matière de santé. Parmi les enfants noirs âgés de moins de 5 ans, ils ont entraîné un accroissement de la taille estimé à 8 centimètres, soit l'équivalent de six mois de croissance.

- *Les transferts basés sur l'emploi.* Les transferts liés à l'emploi peuvent apporter aux ménages vulnérables une sécurité pendant les périodes de stress extrême - par exemple après une sécheresse. Le programme de garantie de l'emploi de [l'état indien] du Maharastra est un des exemples les plus connus. Depuis le milieu des années 1970, il offre aux ouvriers agricoles et aux petits fermiers jusqu'à 100 jours de travail rémunéré dans des programmes ruraux. Les femmes représentent juste un peu moins de la moitié des bénéficiaires. Etendre ce programme à l'ensemble de l'Inde coûterait entre 0,5 % et 1 % du revenu national en transferts au profit de 40 millions d'ouvriers agricoles et petits exploitants. S'ils sont bien ciblés, ils pourraient amener la majorité des bénéficiaires au-delà du seuil de pauvreté.
- *Les transferts basés sur l'incitation.* Les gouvernements peuvent utiliser les transferts fiscaux pour promouvoir d'autres objectifs de développement humain. Au Mexique, le programme « Oportunidades » vise des transferts de revenu vers les ménages des municipalités vulnérables, l'éligibilité étant conditionnée par le fait que les enfants vont à l'école ou que la famille se rend à la clinique pour se faire soigner. Le programme couvre plus de cinq millions de familles, et les preuves d'une amélioration dans la fréquentation scolaire, la nutrition et le revenu sont éclatantes : des évaluations récentes indiquent que 60 % des transferts atteignent des ménages appartenant aux 20 % les plus pauvres de la population. Le programme coûte actuellement 0,2 % du PIB. Le faible revenu n'est pas un obstacle à un transfert basé sur l'incitation. Plusieurs pays très pauvres ont recouru à de tels systèmes, par exemple pour renforcer la scolarisation des filles.

2.5 Psychologie de la protection de l'emploi

L'étude de l'INSEE [15] montre que le problème de la protection de l'emploi est avant tout psychologique. En voici des extraits :

"...La protection de l'emploi, telle qu'elle est conçue dans les pays d'Europe continentale et telle qu'elle est mesurée par l'indicateur OCDE, ne serait pas une bonne protection contre le sentiment d'insécurité de l'emploi, rôle protecteur que semblerait bien jouer, en revanche, l'assurance-chômage."

"...la protection de l'emploi pourrait creuser les inégalités entre les travailleurs employés et les chômeurs – qui subissent son effet sur les embauches et l'éventuel allongement de la durée moyenne de chômage qu'elle provoque."

"...les salariés les mieux protégés sont aussi ceux qui ont le plus fort sentiment d'insécurité de l'emploi."

"... la protection de l'emploi est essentiellement soutenue par les travailleurs ayant un emploi – les insiders. Comme les insiders sont majoritaires dans l'économie, ce seraient eux qui décideraient du niveau de protection de l'emploi adopté, et ils auraient d'autant plus intérêt à protéger leurs emplois que le niveau de rente associé à cet emploi est élevé. Comme par ailleurs la protection de l'emploi, en renforçant la position des travailleurs dans les négociations avec les employeurs, est elle-même une source de rente, elle s'auto-renforce : plus les emplois des insiders sont protégés, plus ces derniers réclameraient de protection."

On voit que ce sont les travailleurs les plus protégés contre la perte d'emploi, c'est-à-dire les fonctionnaires et les salariés des grandes entreprises, qui redoutent le plus de perdre cet emploi ! Parmi eux, nombreux sont ceux qui ont choisi leur employeur précisément parce qu'il offrait la garantie de l'emploi. Et bien que cette garantie soit réelle, leur psychose n'a pas encore disparu des années plus tard.

C'est donc le statut de fonctionnaire (avec son emploi à vie garanti qui est un non-sens économique au XXI^e siècle) qui est en grande partie responsable de l'impossibilité pour beaucoup de travailleurs d'accéder à un CDI et de sortir de la précarité. Avec ses fonctionnaires inamovibles, l'Etat français est, pour les centaines de milliers de contractuels sous-payés et non protégés qu'il emploie, le plus grand exploitateur qui soit ; Karl Marx le dénoncerait sans hésiter. Et cet Etat prétend défendre l'égalité des chances et lutter contre les injustices sociales !

On comprend donc qu'au moment de chercher un emploi, la plupart des Français préféreraient être fonctionnaires.

3. Inégalités et injustices

Puisqu'on ne parle d'inégalité que lorsqu'il y a injustice du fait de la société, il faut approfondir la notion de justice : dans quels cas une société crée-t-elle des inégalités injustes, donc inacceptables, et dans quels autres cas l'inégalité a-t-elle des causes naturelles comme les différences de talent, qui apparaissent spontanément et qu'on ne peut qu'accepter ?

Certains hommes jouent mieux au football que d'autres. Certains sont meilleurs vendeurs que d'autres. Certaines femmes sont si belles qu'elles gagnent de l'argent à se laisser photographier ou à défiler avec des vêtements de luxe : les talents personnels sont répartis de manière inégale. Et en plus, certains se donnent plus de mal que d'autres. Ces circonstances créent des différences entre revenus, différences qu'il serait absurde de gommer en interdisant de bien jouer au football, de bien vendre ou de montrer sa beauté. Si par souci idéologique d'égalitarisme la société empêchait certains membres talentueux de profiter de leur talent, elle n'en profiterait pas non plus et tout le monde serait perdant.

De même, certaines activités économiques sont en fort développement, alors que d'autres déclinent, d'où des inégalités. L'évolution des techniques et des goûts des consommateurs provoque la destruction, en France, de 10 000 emplois par jour ouvrable, et la création d'autant d'emplois nouveaux. *Il serait illusoire de vouloir empêcher l'évolution technique ou le changement de goûts des consommateurs pour préserver l'emploi et éviter les inégalités devant le chômage ; il faut, au contraire, suivre les évolutions des techniques et des marchés pour anticiper les changements de métier nécessaires et s'y préparer en formant les travailleurs, en investissant en recherche et développement, etc. Les inégalités résultent donc souvent d'un défaut d'anticipation, d'un manque de réalisme et d'objectivité face à un monde qui change ; la véritable injustice réside alors dans le fait, pour ceux qui ont perdu leur emploi, de réclamer l'aide de la collectivité pour adoucir les conséquences de leur propre manque de réalisme et d'anticipation !*

3.1 Exemples d'inégalités créées par une loi

Les "35 heures" sont un autre exemple d'égalitarisme malfaisant. En appliquant par pure idéologie la même durée légale de travail à tous les salariés, dans tous les métiers, sans tenir compte des contextes particuliers à chaque activité et chaque personne, la loi a fait énormément de mal.

- La loi a empêché certains salariés de travailler autant qu'ils voulaient, d'où une baisse de leurs revenus et une baisse de la production de biens ou services qu'ils fournissaient à la société.
- La loi a créé un nombre d'inégalités considérable : le rapport officiel [1] contient 92 fois le mot "inégalités" et cite tellement d'injustices créées qu'il est impossible de les rappeler toutes ici ! [2].
- La loi a créé une injustice à l'égard des contribuables, un emploi "35 heures" coûtant en moyenne 23 000 € par an, alors que les autres types d'emplois aidés coûtent de 4 800€ à 15 925€.

3.2 Inégalités dues à la "tyrannie de la majorité démocratique"

Même une société parfaitement démocratique ne peut aboutir à satisfaire tous ses citoyens victimes d'inégalités, car le fait que la loi résulte d'une majorité de votants ne garantit pas l'absence d'injustice à l'égard d'une minorité. Ainsi, ceux qui gagnent beaucoup parce qu'ils ont beaucoup travaillé sont furieux d'être dépossédés d'une partie des fruits de ce travail au profit de gens moins travailleurs que la loi favorise parce qu'ils sont plus nombreux aux élections !

Les Français sont tellement sensibles aux inégalités que leurs lois font beaucoup pour en gommer les effets. En fait, elles en font souvent tellement qu'elles créent à leur tour des inégalités, comme lorsque les impôts sont si lourds pour certains contribuables qu'ils deviennent confiscatoires.

3.2.1 Faiblesse des citoyens et de leurs élus devant les fonctionnaires

En principe, les administrations et leurs fonctionnaires sont aux ordres du gouvernement ou des élus locaux. En fait, les fonctionnaires ont un extraordinaire pouvoir de résister à des mesures ou même des injonctions qui leur déplaisent. C'est ainsi que certaines lois votées par le Parlement ne voient jamais les décrets d'application sortir, parce que les fonctionnaires responsables sont contre et font traîner les choses pendant des années.

Dans son rapport d'activité 2006-04-29,

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000245/0000.pdf> , le Conseil d'Etat déplore page 271 :

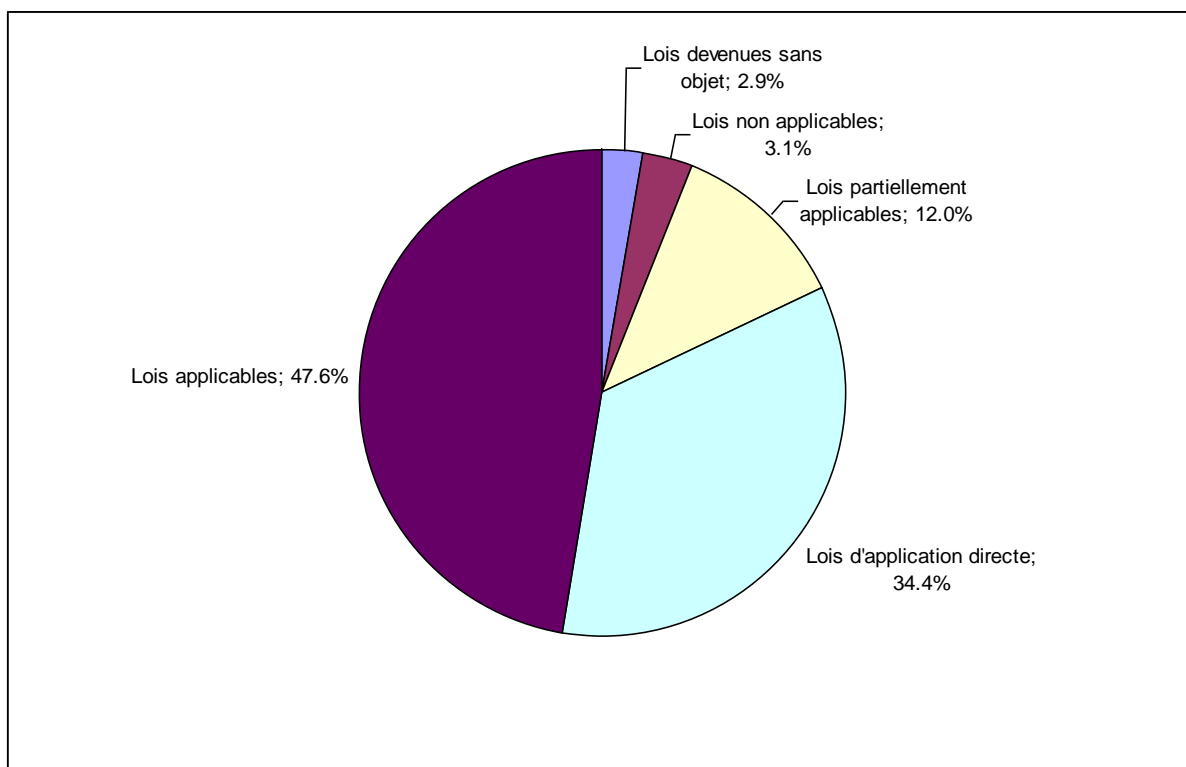
"Nombre de ces textes médiatiquement annoncés restent, par la suite, lettre morte pour divers motifs : absence ou retard des décrets d'application, complexité trop grande, orientation différente décidée par un nouveau ministre avant même que les décrets d'application de la loi présentée par son prédécesseur aient été pris."

Dans le document de 2003

<http://www.senat.fr/rap/appleg2003/appleg20033.html#toc30> , le Sénat a examiné la situation de 1272 lois votées depuis juin 1981. Il a constaté que le délai de publication d'une loi a été :

- au minimum de 3 mois et 11 jours ;
- en moyenne de 1 an, 10 mois et 24 jours ;
- au maximum 19 ans, 9 mois et 21 jours (ne riez pas, c'est vrai, hélas !)

Examinant ensuite la situation d'applicabilité de ces lois, le Sénat les résume dans le graphique ci-dessous :



Il y a de 2.9 % de lois devenues sans objet. D'autres lois sont inapplicables (3.1 %) ou partiellement applicables (34.4 %) parce qu'elles attendent leurs décrets d'application. Une des lois attend depuis plus de 19 ans !

Faut-il rappeler, aussi, l'infériorité et l'impuissance des citoyens pris en otage par des grévistes SNCF ou EDF, qui font des dégâts économiques qui se chiffrent en centaines de millions sans être sanctionnés [17], sans même en être empêchés par les forces de l'ordre ?

Le scandale des fonctionnaires désobéissants ou en marge des lois est lié à leur statut et à des coutumes anachroniques, qui empêchent qu'on les sanctionne. En pratique, un fonctionnaire qui oppose l'inertie à la volonté des représentants du peuple ne risque ni d'être renvoyé ni même d'être sanctionné financièrement. C'est scandaleux, et la France ne progressera pas tant que des petits tyrans et leurs syndicats seront au-dessus des lois et des règles de civisme.

3.2.2 Scandale des privilèges des fonctionnaires

- Les fonctionnaires ont un emploi à vie. Après avoir réussi un concours d'entrée ils ne peuvent pas, en pratique, être licenciés : même si l'Etat n'a plus besoin d'eux, il doit les payer. C'est pourquoi il y a aujourd'hui beaucoup de fonctionnaires inutiles ([Voir ce que je pense qu'il faut faire des salariés inutiles](#)).
- Les fonctionnaires peuvent s'opposer passivement à des ordres ou des mesures générales qui ne leur plaisent pas. C'est ainsi qu'en mars 2000 le Ministre de l'Economie, M. Christian Sautter, a dû démissionner au bout de 4 mois seulement à son poste, après avoir tenté de réformer un peu son ministère d'une manière qui déplaisait à ses fonctionnaires.

- Les fonctionnaires travaillent en moyenne 1580 heures par an (34 heures par semaine compte tenu des congés légaux), alors que les salariés du secteur privé travaillent 1670 heures ; la différence est d'environ 1 heure et demie par semaine.

Il faut savoir qu'aux Etats-Unis le nombre moyen annuel d'heures de travail est voisin de 2000. A elle seule, cette différence explique une grande partie de la différence de niveau de vie entre les Etats-Unis et la France (environ 40 %) : *les Américains travaillent beaucoup plus !*

- Les fonctionnaires ont droit à beaucoup de congés, en plus des congés annuels standard : à l'occasion de naissances, de mariages, de décès, etc. De toute manière, s'ils s'absentent ils ne sont guère sanctionnés : il est fréquent que leur manager ne signale pas leur absence.
- Les fonctionnaires ont une retraite plus généreuse que les salariés du secteur privé, retraite prise parfois sans pénalité financière à 55 ou même 50 ans (exemple : RATP).

Exemple : selon le rapport officiel [21], les fonctionnaires de l'Etat peuvent prendre leur retraite dans un des départements d'Outre-mer, qui sont souvent de véritables paradis terrestres comme Tahiti. Ils reçoivent alors un supplément de retraite allant de 4 475€ à 11 285€ par an. Environ 30 600 fonctionnaires en profitaient en 2005. Le supplément de coût pour les contribuables, qui était de 120 millions d'euros en 1995, est passé à 245 millions d'euros en 2005.

- Les fonctionnaires profitent de conditions avantageuses pour emprunter de l'argent.

A l'abri de la concurrence, des sanctions et des reproches, le travail des fonctionnaires est souvent beaucoup moins productif que celui du secteur privé. C'est ainsi que le Ministre de l'économie Francis Mer écrit dans son livre [22] page 98 :

"Le ministère de la Défense entretient un parc de 22 000 véhicules de gamme commerciale, activité qui occupe 1200 personnes, 800 militaires et 400 civils. Selon une étude réalisée par ce ministère, ce même parc géré par une entreprise privée sous-traitante nécessiterait 270 personnes, soit un gain net de 930 emplois.

D'une manière plus générale, les coûts de fonctionnement de l'administration peuvent être considérablement réduits. Au niveau des frais de fonctionnement, je serais très surpris qu'on ne puisse pas les baisser de 20 % en sept ou huit ans, ce qui signifie augmenter la productivité d'un peu plus de 2 % par an."

Dans l'exemple précédent, sans faire de procès d'intention, le fait que des gens compétents pour réparer des voitures disposent du matériel nécessaire et de temps libre facilite d'éventuelles utilisations de ce temps et de ce matériel pour réparer des voitures personnelles ou appartenant à des amis. C'est une situation qui n'est pas saine, surtout sachant que les fonctionnaires ne sont jamais sanctionnés.

M. Francis Mer conclut donc dans [22] :

- Page 98 :

"C'est pourquoi une partie de ce que fait la fonction publique peut et doit être externalisée [c'est-à-dire privatisée] moyennant des contrats de service public."

- Page 162 :

"On ne pourra pas indéfiniment faire payer par le contribuable les deux tiers du coût de fonctionnement de la SNCF."

En effet, la SNCF (monopole de fait des trains jusqu'en 2006) a, comme EDF (ancien monopole de l'électricité) et La Poste (ancien monopole postal), des effectifs beaucoup trop abondants pour le travail effectué. Voici un exemple pour EDF, cité par l'Assemblée nationale française dans son document <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-eng/r1004.asp> du 03/07/2003. Les députés mettent en évidence les sureffectifs manifestes d'EDF par rapport à ceux de ses principaux concurrents européens en 2001 en citant leurs rapports coût salarial total / chiffre d'affaires :

EDF	Electrabel	British Energy	RWE	E.On	Enel	Endesa
22.2 %	11.8 %	17.5 %	18.3 %	11.2 %	16.0 %	9.4 %

Rapports coût salarial total / chiffre d'affaires en %

On voit que chez EDF il faut entre 21 % et 136 % plus de salariés que chez ses concurrents pour un même chiffre d'affaires : les sureffectifs sont manifestes, les fonctionnaires français surprotégés travaillent moins et/ou moins bien que les salariés étrangers du privé.

En outre, le comité d'entreprise d'EDF dispose d'un budget fantastique, 400 millions d'euros par an (1 % des factures d'électricité de la quasi-totalité des Français, c'est-à-dire plus de 2000 € par an et par salarié), dont l'utilisation est contestable, notamment le financement du syndicat CGT, (donc peut-être du Parti communiste), par mise à disposition de personnel et paiement de factures diverses [23].

Et l'Assemblée nationale souligne qu'en plus la dette nette d'EDF est passée de 17.6 milliards d'euros en 2000 à 25.8 milliards d'euros en 2002, couvrant 2,3 fois l'excédent brut annuel d'exploitation (EBE).

3.3 Injustices à l'égard des pays pauvres

Source : [4]

"[Dans le monde] deux tiers des individus survivant avec moins d'un dollar par jour vivent et travaillent dans des zones rurales. Les marchés sur lesquels ils opèrent, leur existence et leurs espoirs d'échapper à la pauvreté sont directement affectés par les règles du commerce agricole.

Le problème fondamental à aborder dans les négociations de l'OMC sur l'agriculture peut être résumé en quelques mots : les subventions des pays riches. Lors du dernier cycle de négociation, les pays développés ont promis de supprimer les subventions à l'agriculture. Depuis lors, ils les ont augmentées ! Ils dépensent aujourd'hui un peu plus d'un milliard de dollars par an en aides à l'agriculture dans

les pays pauvres, et un peu moins d'un milliard de dollars par jour en subventions à la surproduction nationale [...].

Pour envenimer la situation, les subventions des pays riches détruisent les marchés dont dépendent les petits producteurs des pays pauvres, faisant chuter leurs prix et leur refusant ainsi une part équitable des bienfaits du commerce mondial.

Les cultivateurs de coton au Burkina Faso sont en concurrence avec les producteurs de coton américains qui reçoivent plus de 4 milliards de dollars par an sous forme de subventions - un montant supérieur à la totalité du revenu national du Burkina Faso. Cependant, l'extravagante Politique Agricole Commune de l'Union Européenne (PAC) fait des ravages sur les marchés mondiaux du sucre, tout en refusant aux pays en voie de développement l'accès aux marchés européens. Les consommateurs et contribuables des pays riches sont coincés dans les politiques de financement qui annihilent les sources de revenus des citoyens de certains des pays les plus pauvres du monde."

"La politique agricole commune de l'Union Européenne

Rien ne démontre mieux la logique perverse selon laquelle fonctionne ce système de subventions agricoles que la politique agricole commune (PAC) menée par l'Union Européenne - un dispositif qui met 51 milliards de dollars (43 milliards d'euros) à la disposition des producteurs. La PAC soutient un secteur qui représente moins de 2 % des emplois [européens] mais qui absorbe plus de 40 % du budget total d'indemnisation par l'Union Européenne.

Le sucre est le premier parmi ses pairs à avoir servi d'étude de cas en termes de politique publique irrationnelle. Les exploitants et transformateurs agricoles touchent quatre fois plus que le prix pratiqué sur le marché mondial, générant ainsi un excédent de 4 millions de tonnes. Cet excédent est ensuite écoulé sur les marchés mondiaux avec l'aide de subventions d'exportations de plus d'un milliard de dollars versés à un petit groupe d'exploitants de sucre.

Le résultat en est le suivant : l'Europe devient le deuxième plus important exportateur d'un produit qui ne présente aucun avantage relatif. Les producteurs des pays en voie de développement payent la note douloureuse. Les exportations de sucre européennes subventionnées font baisser les prix d'environ un tiers. Par conséquent, les exportateurs de sucre bien plus rentables des pays en voie de développement subissent des pertes de change estimées à 494 millions de dollars pour le Brésil, à 151 millions de dollars pour l'Afrique du Sud et à 60 millions de dollars pour la Thaïlande - des pays dans lesquels plus de 60 millions de personnes vivent avec moins de 2 dollars par jour. Toutefois, le Mozambique, un pays où l'industrie du sucre se développe et devient compétitive, et qui emploie un grand nombre d'ouvriers agricoles, se voit interdire l'accès aux marchés européens en raison d'un quota d'importation ne l'autorisant qu'à fournir une quantité de sucre équivalente à une consommation réalisées en moins de 4 heures en Europe."

"Les politiques américaines de traitement du coton et du riz

La politique américaine de production de coton fournit un autre exemple d'altération de marché subventionné, ayant un effet néfaste sur le développement humain. [...] Le ministère de l'agriculture américain estime que les 20 000 cultivateurs de coton du pays recevront, en 2005, des indemnités de 4,7 milliards de dollars versées par le

gouvernement - un montant équivalent à la valeur marchande de cette culture et supérieur à celui alloué à l'Afrique subsaharienne par les États-Unis."

"Les altérations de prix engendrées par les subventions américaines ont un impact direct sur ces petits propriétaires terriens. Ces subventions baissent les prix de 9 % à 13 %, et permettent aux producteurs américains d'avoir la mainmise sur les marchés mondiaux, représentant ainsi près d'un tiers du total des exportations. Ces exportations ne seraient pas réalisables sans subventions. Les niveaux élevés de soutien gouvernemental éloignent, de manière frappante, les producteurs américains des niveaux de prix mondiaux, leur permettant d'élargir leur production en dépit des réglementations de marchés."

"Au seul Bénin, la chute des prix du coton sur les années 2001 et 2002 a été associée à une augmentation de la pauvreté, passant de 37 % à 59 %."

"Entre 2002 et 2003, le riz produit aux États-Unis, d'un coût de production s'élevant à 415 dollars par tonne, était exporté à un coût d'exportation de 274 dollars la tonne. Les exportateurs de riz concurrents, tels que la Thaïlande et le Vietnam, doivent donc s'adapter à cette concurrence abusive."

Compensation des injustices agricoles : l'Aide Publique au Développement (APD)

Les gouvernements des pays riches - et particulièrement ceux de l'Union européenne et des États-Unis - réduisent à la misère de nombreux pays pauvres en les empêchant de vendre leurs produits agricoles, nous venons de le voir. Ils font cela pour satisfaire leurs électeurs agriculteurs, politique clientéliste s'il en est, puisque les subventions agricoles sont payées deux fois par leurs contribuables : une fois sous forme de subventions aux agriculteurs, et une deuxième fois en payant des prix plus élevés pour les produits agricoles subventionnés.

En même temps qu'ils affament des agriculteurs des pays pauvres, ils distribuent à ces pays des aides sous forme d'APD, toujours aux frais de leurs contribuables. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans [\[4\]](#) page 89 :

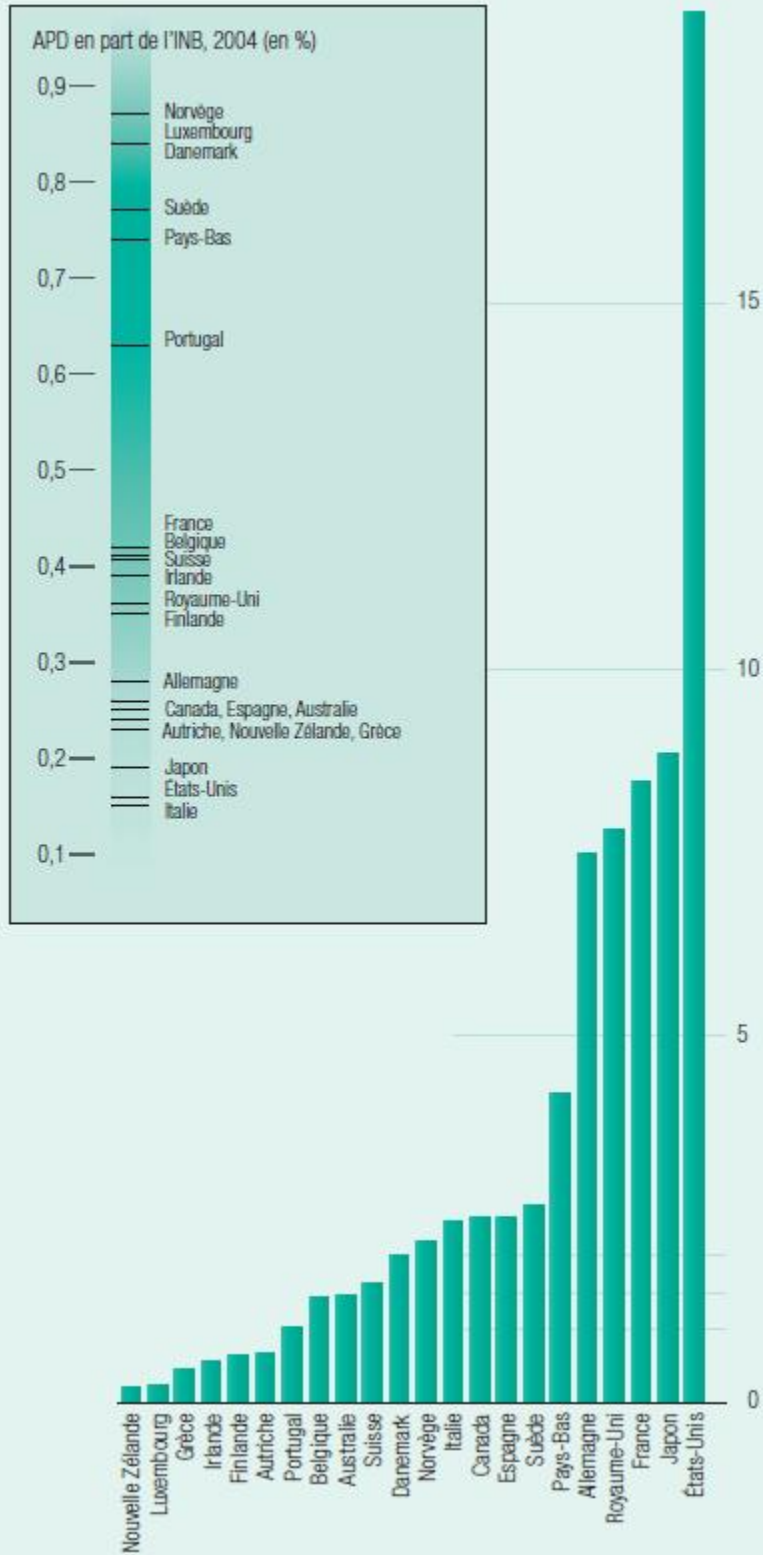
"Au cours de la conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement (Sommet Planète Terre) qui s'est tenue à Rio De Janeiro en 1992, la plupart des donateurs ont réaffirmé leur volonté d'atteindre pour l'APD la cible de 0,7 % de leur PIB. Ils ont ensuite passé cinq ans à réduire les budgets de l'aide (part de leur revenu national) à un niveau bas jamais vu auparavant, soit 0,22 % en 1977. Les apports d'aide ont ensuite stagné jusqu'en 2001 pour remonter progressivement."

"En 2002, les apports d'aide ont finalement dépassé les niveaux de 1990. Des estimations provisoires pour 2004 placent le montant de l'aide à 78 milliards de dollars, soit 12 milliards de dollars de plus qu'en 2000 en termes réels."

Le graphique ci-dessous donne une idée des montants de l'APD, en valeur absolue et en pourcentage du PIB (appelé par erreur INB sur le graphique). On voit notamment que la France est encore très loin de sa promesse de 0,7 % du PIB. Le président Chirac ferait mieux de tenir ses promesses que de militer pour un nouvel impôt international sur les billets d'avion, dont le rendement serait dérisoire par rapport à la promesse faite en 1992. Et il devrait s'abstenir de soutenir le maintien des aides aux agriculteurs européens, aides coûteuses pour les Européens et qui affament le Tiers-Monde.

Figure 3.2 La ligue des donateurs

APD, 2004 (en milliards de \$ US, données provisoires)



Source : OCDE/CAD 2006.

3.4 Les handicaps des handicapés

Tout le monde sait que les handicapés français sont traités en citoyens de second ordre : selon un sondage IFOP, le handicap est avec l'origine ethnique la première cause de discrimination en France, citée par 66 % des sondés.

Les trottoirs, ascenseurs et escaliers ne sont presque jamais aménagés pour eux, l'accès aux trains, autobus et métros non plus, et on pourrait multiplier les exemples d'empêchement de se mouvoir. A ces handicaps de mobilité s'ajoutent des handicaps professionnels, trop d'entreprises hésitant ou même refusant d'embaucher des handicapés pourtant parfaitement qualifiés.

La [Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité](#) (HALDE) n'a été officiellement installée que le 23/06/2005. Espérons qu'elle pourra intervenir efficacement contre les discriminations et la promotion de l'égalité, notamment parce qu'elle peut être saisie directement par une victime et recommander des modifications législatives.

3.5 Discriminations contre les jeunes issus de l'immigration

Le rapport [20] montre l'ampleur des discriminations dans l'accès aux emplois qualifiés dont sont victimes les jeunes issus de l'immigration *du simple fait de leur prénom d'origine maghrébine*.

3.6 Les trappes à inégalités

3.6.1 La pauvreté

Lorsque certaines personnes souffrent d'inégalités, celles-ci ont tendance à se cumuler, les premières entraînant les suivantes et renforçant leurs effets. Selon l'article "Inégalités" de [7] :

"La pauvreté, ce n'est pas seulement le défaut d'avoir : des revenus insuffisants et/ou irréguliers, l'absence de réserves et de fortune (patrimoine). C'est plus fondamentalement le défaut de pouvoir : l'absence de maîtrise sur les conditions matérielles et institutionnelles de sa situation, la précarité (la faible capacité à faire face aux aléas de l'existence) et la dépendance institutionnelle (notamment à l'égard des organismes de protection sociale) qui en résultent, la fragilité voire l'inexistence de réseaux de socialisation (famille, milieu professionnel, voisinage, association), l'absence surtout de capacité politique, c'est-à-dire de capacité conflictuelle, de capacité de transformer sa propre situation par la lutte collective et/ou les médiations organisationnelles ou institutionnelles.

La pauvreté, c'est enfin, lié aux éléments précédents, le défaut de savoir - par quoi il ne faut pas entendre seulement la disqualification scolaire ou le défaut de capital scolaire (l'absence de titres scolaires) ni même seulement le défaut de capital culturel (l'extranéité à la culture dominante), mais plus fondamentalement encore la faible capacité à symboliser, à se construire une représentation cohérente du monde, à s'y repérer et à s'y orienter de manière à pouvoir le transformer à son avantage.

Si la pauvreté présente un tel caractère multidimensionnel, c'est qu'elle découle fondamentalement d'un processus cumulatif. Nous la définirons comme l'accumulation de handicaps (de défauts, de déficits) résultant d'inégalités faisant

ystème, c'est-à-dire tendant (pour la plupart du moins) à se renforcer réciproquement.

Ainsi des situations défavorables au sein de la division sociale du travail, se traduisant par des travaux déqualifiés et/ou des emplois instables, s'accompagnent presque toujours de faibles rémunérations et par conséquent d'un faible niveau de vie. Elles valent à ceux qui les exercent une morbidité et une mortalité supérieures à la moyenne. Ceux-ci n'accèdent de surcroît que difficilement à de bonnes conditions de logement. Ils n'ont pratiquement aucune chance de bénéficier d'une promotion par le biais de la formation professionnelle continue et leurs loisirs se réduiront à peu de chose. Dans ces conditions, la scolarité de leurs enfants est hypothéquée dès le départ ; ils se trouvent privés des conditions matérielles, relationnelles, affectives qui permettent la construction d'un projet de vie ; et le risque est grand qu'ils se retrouvent dans la même situation que leurs parents. En un mot, le handicap appelle le handicap : celui qui subit les effets des inégalités sociales sous un angle déterminé risque fort de les subir sous d'autres angles."

3.6.2 La richesse

Selon l'article "Inégalités" de [7] :

"Comme son contraire, la richesse est une réalité multidimensionnelle, procédant d'une accumulation d'avantages et de privilèges.

La richesse, c'est sans doute d'abord la fortune, non pas tant la perception de revenus élevés, assurant l'accès à une consommation somptuaire, sans commune mesure (en quantité et plus encore en qualité) avec la consommation moyenne, que la détention et l'accumulation de droits de propriété sur la richesse sociale, plus exactement sur les sources de cette richesse, la nature et le travail ; c'est la capacité de s'approprier de manière privative aussi bien l'une que l'autre. Tel est bien, en définitive, le propre de tout patrimoine de rapport.

Cela signifie clairement que la richesse, c'est plus fondamentalement encore le pouvoir : la maîtrise sur les conditions matérielles et institutionnelles de reproduction non seulement de sa propre situation mais de la société ; la stabilité et la pérennité de sa propre situation et de celle des siens qui en résultent ; l'ampleur et la diversité d'un réseau de relations sociales, dans lequel on occupe plus souvent la position de dominant que d'obligé, par lequel on étend le champ d'exercice de son pouvoir personnel ; et, bien sûr, la capacité d'infléchir les décisions et les actions des pouvoirs publics dans le sens de ses intérêts propres.

C'est aussi le prestige : non pas seulement ni fondamentalement l'accumulation de titres culturels ou universitaires, simple procédure de légitimation des positions de pouvoir déjà occupées dans les champs économique et politique ; mais encore le contrôle sur les organes d'élaboration et de diffusion du savoir et de l'information (université, édition, médias) ; et surtout la possibilité d'imposer comme culture dominante (officielle) sa propre culture (ses goûts, son style, ses mœurs et ses valeurs), de diffuser comme allant de soi sa propre vision du monde au sein de l'ensemble de la société.

*Et l'on devine à cette énumération que, **comme dans le cas de la pauvreté, ces multiples dimensions de la richesse forment système, en se renforçant réciproquement en un processus cumulatif.** Est-il nécessaire de rappeler qu'une*

position dominante au sein des rapports de propriété et de la division sociale du travail (comme chef d'entreprise, comme cadre de direction, comme professionnel indépendant ou comme rentier) vaut presque à coup sûr à son détenteur, tout à la fois, de solides revenus primaires, partant un haut niveau de vie et d'importantes possibilités d'accumulation patrimoniale ; un logement situé dans les beaux quartiers, spacieux et bien équipé, complété par une ou plusieurs résidences secondaires ; une moindre usure au travail, dont l'effet bénéfique pour la santé sera encore renforcé par des vacances et des loisirs fréquents et variés ; de multiples relations dans le monde des affaires, de la politique et du spectacle, qui, à elles seules, sont susceptibles de garantir l'avenir de ses enfants et, en dehors même de la capacité de leur offrir les meilleures chances de succès scolaires, grâce à leur imprégnation précoce de la culture dominante (qui est aussi, pour l'essentiel, la culture académique), la possibilité d'une large ouverture au monde et l'accès aux meilleurs établissements publics ou privés ?"

3.6.3 Les défavorisés ont tendance à le rester

Les familles modestes, parfois issues de l'immigration, cumulent les handicaps. Leurs revenus sont inférieurs à la moyenne. Leur niveau culturel est aussi inférieur à la moyenne, ce qui ne favorise pas l'ambition scolaire de leurs enfants : ceux-ci ont souvent de moins bons résultats dans leurs études et fréquentent plus rarement l'université. Moins diplômés, ils n'accèdent pas autant aux emplois rémunérateurs : dans la concurrence pour les emplois salariés, ils sont battus par les fils et filles de familles plus aisées. S'exprimant moins bien, ils n'accèdent moins souvent à un mandat électif et sont donc sous-représentés dans les municipalités, les conseils généraux, l'Assemblée nationale, etc.

Les revenus et l'origine sociale modestes constituent donc des trappes à inégalités dont beaucoup de gens ne sortent pas, et leurs enfants non plus. C'est là un autre effet de la concurrence : ils sont toujours battus par des gens issus de familles plus aisées et socialement mieux placées pour accéder aux diplômes, aux emplois à responsabilité et aux mandats électifs.

On constate aussi que la santé des gens modestes est moins bonne que celle des gens plus riches, leur espérance de vie est un peu inférieure et leur taux de délinquance est supérieur.

3.6.4 Origine sociale et instruction n'expliquent pas à elles seules les inégalités de revenus

Il ne faudrait pas déduire de ce qui précède que la réciproque est toujours vraie : *la répartition des revenus constatée dans une population ne s'explique qu'en partie par l'origine sociale et l'instruction*. Selon l'article "ÉGALITÉ ET INÉGALITÉ SOCIALES" de [7] :

"Le sociologue américain Jencks provoqua un effet de surprise confinant au scandale lorsqu'il observa, à partir de données indubitables concernant la population des États-Unis, que, si le revenu et le statut social sont statistiquement dépendants de l'origine sociale et du niveau d'instruction, l'influence statistique de ces dernières variables sur les premières est modérée : « Ni les antécédents familiaux, ni l'aptitude à la connaissance [mesurée par des tests], ni l'instruction, ni la position sociale ne jouent un grand rôle dans l'écart entre les revenus des hommes. En fait, si nous comparons des individus qui sont semblables sous tous ces rapports à des sujets pris au hasard, on ne constate

chez les premiers que de 12 à 15% en moins d'inégalité ; alors que le statut professionnel se trouve plus étroitement lié au niveau d'éducation qu'à toute autre chose, il existe encore d'énormes différences de statut parmi les gens ayant le même niveau d'éducation [...]. Au plus, ces caractéristiques [milieu familial, résultat aux tests et diplômes] expliquent environ la moitié de l'écart entre les statuts professionnels des hommes ».

Ces conclusions sont d'autant plus intéressantes qu'elles semblent rejoindre celles de travaux similaires conduits dans des contextes nationaux différents. Girod dans le cas de Genève, Müller et Mayer dans le cas de la R.F.A. observent que le niveau culturel et économique de la famille et le niveau d'instruction expliquent moins de la moitié des écarts de statut [social] et bien moins de la moitié des écarts de revenu."

"... bien que des origines sociales élevées rendent plus aisée l'acquisition d'un statut social élevé, les classes supérieures sont largement exposées à la mobilité descendante ; de façon plus générale, en dépit de l'influence des origines sur le niveau scolaire et du niveau scolaire sur le statut, les écarts de statut entre personnes de même origine sont très importants. Des démonstrations analogues pourraient être effectuées à propos d'autres variables dépendantes, comme le revenu."

"Les inégalités telles qu'on les observe résultent d'effets complexes produits par la concurrence des individus sur un ensemble de marchés liés les uns aux autres de façon subtile. L'intervention volontariste sur les inégalités se heurte donc souvent à des limites étroites et à des difficultés considérables."

3.6.5 Enseignement en France et lutte contre les inégalités

La France tente de lutter contre les trappes à inégalités en commençant par l'école. Mais chaque fois qu'un gouvernement veut réformer l'enseignement - et cela se produit chaque fois qu'il y a un nouveau gouvernement - la réforme va dans le sens de la classe qu'il représente : plus à gauche pour un gouvernement de gauche, plus à droite pour un gouvernement de droite. Hélas, chaque réforme tend à faire parvenir les enfants de la classe au pouvoir le plus haut possible dans la société, au détriment des enfants des autres classes, tout en affirmant que l'école de la République veut réduire les inégalités.

Selon les ouvrages de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, la culture enseignée et les méthodes d'enseignement sont celles de la classe dirigeante. Ces auteurs d'extrême-gauche ont fortement influencé les méthodes de formation enseignées dans les IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) et les contenus des programmes enseignés aux jeunes Français.

Considérant que l'excellence, la beauté de la langue française, le respect de l'élève au maître et l'effort personnel sont des valeurs de droite, les méthodes pédagogiques actuelles privilégient un nivellement par le bas, au nom d'un égalitarisme de gauche. Il ne faut pas transmettre aux élèves des savoirs, mais leur apprendre à apprendre. Les cours privilégient le développement et l'affirmation de la personnalité des élèves au détriment de leurs efforts de mémorisation et du respect des valeurs civiques. On n'étudie plus d'œuvres d'auteurs célèbres, mais seulement des passages de celles-ci. N'ayant plus d'autorité (valeur de droite), les maîtres doivent sans arrêt justifier

l'intérêt de ce qu'ils veulent enseigner, pour que les élèves qu'ils réussissent à convaincre apprennent quelque chose.

Les résultats sont déplorables, toutes les comparaisons des résultats scolaires de jeunes Français par rapport à des jeunes étrangers le montrent, et d'innombrables ouvrages d'enseignants le déplorent : la France forme beaucoup d'ignorants agressifs et prétentieux (lire [8], [9], [10], [11], [12]) pendant que les universitaires et les employeurs constatent que le niveau des jeunes qu'ils reçoivent est de plus en plus bas. Ils ne savent plus écrire le français, ne savent plus calculer et mémoriser, ne savent plus travailler dur pendant de longues heures, n'ont plus que l'ombre de la culture générale de leurs aînés, sont de moins en moins à s'intéresser aux sciences parce que celles-ci demandent de gros efforts...

Voir aussi "[Valeurs perdues, bonheur perdu : pourquoi notre société déprime Sociologie de la sinistrose française](#)".

Daniel MARTIN

4. Références

[1] Assemblée nationale, "*Rapport d'information sur l'évaluation des conséquences économiques et sociales de la législation sur le temps de travail, n° 1544*", disponible en deux tomes :

- Tome 1 (332 pages) <http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/rap-info/i1544-t1.pdf>
- Tome 2 (auditions, 626 pages) <http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/rap-info/i1544-t2.pdf>

[2] Voici des exemples d'inégalités relevées dans le rapport [1] :

- Les « SMIC multiples » étaient nés, à l'origine non seulement de difficultés de gestion, liées à l'émergence d'un système illisible, mais aussi d'inégalités entre les 2,7 millions de salariés relevant du SMIC, au regard du principe « à travail égal, salaire égal », salariés dont le pouvoir d'achat allait évoluer de façon divergente.
- ...inégalités importantes engendrées par un tel dispositif :
 - inégalités entre les salariés selon que leur durée du travail a ou non été réduite ;
 - inégalités entre les salariés selon leur date de passage aux 35 heures ;
 - exclusion de certaines catégories de salariés du dispositif des GMR [garantie mensuelle de rémunération], salariés recrutés par exemple après que l'entreprise avait réduit la durée du travail à 35 heures, et n'occupant pas d'emplois équivalents à ceux des salariés de l'entreprise bénéficiant déjà de la GMR.

- ...en juillet 2002, le Conseil économique et social dressait un constat sans appel : « Chacun (entreprises comme salariés) s'accorde aujourd'hui à reconnaître tant la complexité du système que son caractère potentiellement générateur d'inégalités de traitement, et à juger souhaitable une sortie la plus rapide possible du dispositif ».
- L'état des lieux de la réduction du temps de travail donne un peu le vertige. Les inégalités succèdent aux inégalités et, d'une certaine manière, l'image des poupées russes vient à l'esprit : l'uniformité avec laquelle la réduction du temps de travail a été opérée dans la fonction publique tranche avec la disparité des situations qui a prévalu dans le secteur marchand, où seuls deux tiers des salariés sont passés aux 35 heures. Mais, au sein même du secteur marchand, des différences apparaissent selon les lois appliquées. Et, au sein de chacune des lois, selon le type d'entreprises concernées.
- Les 35 heures concernent deux tiers des salariés du secteur marchand [...et pas les autres, d'où inégalité].
Il existe un premier clivage entre les salariés passés ou non aux 35 heures. Si l'on se réfère au nombre d'entreprises et de salariés concernés par ces accords, indication la plus pertinente, de 1997 à 2003, environ 10 millions de salariés sont passés aux 35 heures, ce qui représente deux tiers des salariés du secteur marchand [...] Sur cet ensemble, 8 millions de salariés environ appartiennent à des entreprises ayant demandé à bénéficier d'un allègement structurel de cotisations sociales, 2 millions environ à des entreprises n'en ayant pas bénéficié.
- ...les 35 heures ont eu pour effet pervers d'accroître encore « *les inégalités* (dans le) *temps libre* (qui sont en France) *aussi fortes que les inégalités de revenus* »

[3] INSEE, *enquête Patrimoine 1998*.

[4] "*Rapport mondial sur le développement humain 2005*", téléchargé le 17/09/2005 de http://hdr.undp.org/en/media/HDR05_fr_complete.pdf (ce texte en français étant assez mal traduit, on peut aussi se référer au texte anglais http://hdr.undp.org/en/media/HDR05_complete.pdf).

[5] Insee Première n° 916 - août 2003 "*Des ménages modestes aux ménages aisés : des sources de revenus différentes*" par Jean-Michel Hourriez, division Revenus et patrimoine des ménages, texte téléchargé le 09/10/2005 de www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/IP916.pdf

Définitions

- La notion d'**unité de consommation** (uc) permet de comparer les revenus de ménages de taille différente : on compte une uc pour le premier adulte, 0,5 uc pour chaque autre membre du ménage de 14 ans et plus, et 0,3 uc pour chaque enfant de moins de 14 ans.
- Le **niveau de vie** d'un ménage est calculé en divisant le **revenu disponible** par le nombre d'unités de consommation. Le revenu disponible correspond à la

somme des revenus de tous les membres du ménage, y compris prestations, dont on retranche les impôts directs.

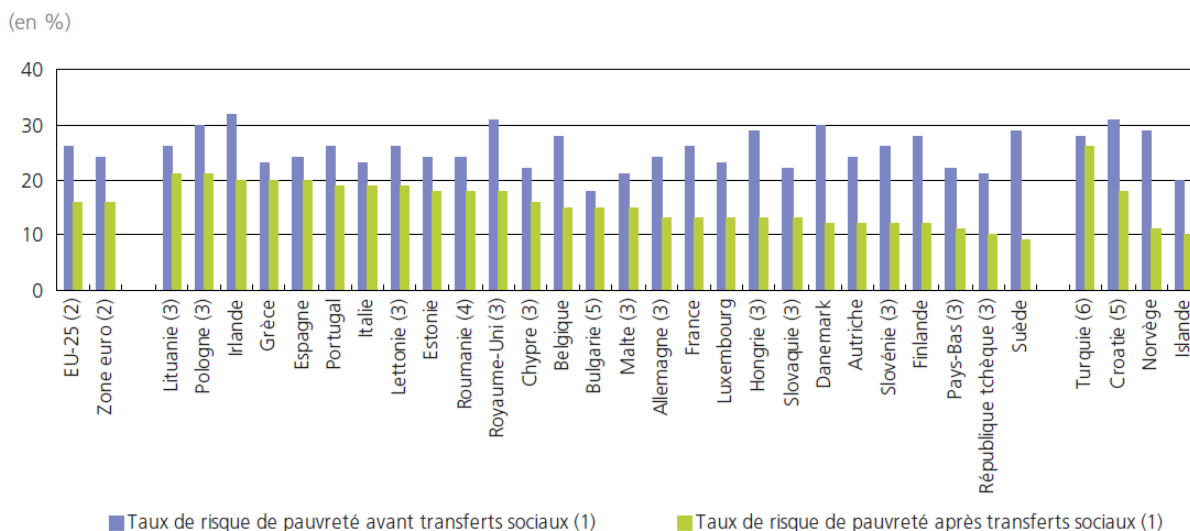
- Le **niveau de vie médian** de la population correspond à un revenu disponible mensuel de 1160 € pour une personne qui vit seule, ou bien 2430 € (1160 x 2,1) pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans (soit 2,1 uc). Ce revenu est appelé **revenu médian**.

Vu l'importance des transferts sociaux [14] (30 % du PIB en France), il faut distinguer entre revenus médians *avec* ou *sans* transferts sociaux.

- Par convention, le **seuil de pauvreté** est habituellement fixé :
 - soit à la moitié du niveau de vie médian, soit 580 €/uc par mois en 2000 : 6,5 % des personnes appartiennent à un ménage dont le niveau de vie se situe sous ce seuil ;
 - soit à 60 % du revenu médian.

En acceptant une définition du seuil de pauvreté, les démocraties libérales s'engagent à tenter d'assurer à tous un minimum compatible avec les besoins de dignité plutôt que de subsistance. Elles s'efforcent même, par la redistribution, de contenir les inégalités de revenu et de patrimoine à l'intérieur de limites « socialement acceptables ».

- On appelle **taux de pauvreté** (ou taux de risque de pauvreté) d'un pays la proportion de ses ménages ayant un revenu inférieur à 60 % du revenu médian. Le taux de pauvreté se calcule à partir du revenu médian *avec* ou *sans* transferts sociaux. Voici les taux de pauvreté européens en 2005 que donne l'Annuaire Eurostat 2008 http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-CD-07-001/FR/KS-CD-07-001-FR.PDF page 225 :



Taux de pauvreté en 2005 avant et après transferts sociaux

	France	Royaume-Uni
Taux de pauvreté 2005	13 %	18 %
Dépenses de protection sociale (% du PIB 2004)	31.2 %	26.3 %

**Comparaison des transferts sociaux et de leur coût entre le Royaume-Uni et la France
(dépenses issues de l'annuaire Eurostat 2008 page 238)**

Le tableau ci-dessus montre que le Royaume-Uni, dont la population est comparable à celle de la France, gère sa protection sociale en dépensant moins que la France en % du PIB. Le Royaume-Uni pourrait obtenir le même taux de pauvreté que la France (5 % de moins que ses 18 %) en dépensant seulement 29.5 % du PIB.

- **Quantiles (déciles et centiles)** : les ménages sont ordonnés par niveau de vie croissant. On découpe alors la population en déciles (chaque décile rassemblant 10 % des personnes) ou en centiles (chaque centile rassemblant 1 % des personnes). Les limites des déciles sont notées C10 à C90, celles des centiles C01 à C99.

Répartition des revenus en France

Les 30 % les moins aisés de la population disposent en moyenne d'un niveau de vie huit fois plus faible que les 1 % les plus aisés. Les premiers, que l'on peut qualifier de membres de « ménages à revenus modestes », touchent moins de 920 € par mois et par unité de consommation (uc) en 2000 ; les allocations de chômage et les prestations sociales composent un tiers de leurs ressources. Les seconds, « ménages à hauts revenus », disposent après impôts de plus de 4070 €/uc par mois ; les revenus d'activité non salariée et les revenus du patrimoine représentent plus du tiers de leurs ressources. Entre les deux, les « catégories moyennes » vivent essentiellement de salaires et de retraites.

[6] INSEE Comptes de la nation 2004 - INSEE Première n° 1017 - mai 2005 - texte téléchargé le 11/10/2005 de http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/IP1017.pdf

Ministère des finances, 08/11/2007 : <http://www.finances.gouv.fr/discours-presse/discours-communiques.php?type=discours&id=558&rub=>

[7] Encyclopédie Universalis version 10

[8] "*Journal d'une institutrice clandestine*" par Rachel Boutonnet, éditions Ramsay

[9] "*Réflexions incorrectes d'un enseignant*" (téléchargeable)

[10] "*Lettre à tous ceux qui aiment l'école*", par Luc Ferry (téléchargeable)

[11] "[Un outil pédagogique pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les dérives communautaristes](#)" (téléchargeable)

[12] [Le gouvernement prisonnier des médias - Témoignage du ministre Luc Ferry](#) (Son livre "Comment peut-on être ministre ?" Editions PLON, 2004) (téléchargeable)

[13] Rapport Camdessus "*Le sursaut - Vers une nouvelle croissance pour la France*", <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000498/0000.pdf>

Etabli à la demande du ministre M. Sarkozy sous la direction de M. Michel Camdessus, gouverneur honoraire de la Banque de France et ancien directeur du Fonds Monétaire International, ce rapport résulte des travaux d'un groupe comprenant 24 personnalités françaises et 7 personnalités européennes. Ces dernières ont vérifié d'un point de vue indépendant, non français, le diagnostic et les préconisations des experts français, et ajouté leurs propres recommandations.

Le rapport diagnostique les raisons de la très faible croissance de l'économie française et les perspectives économiques et financières à moyen terme. Il formule ensuite de très nombreuses recommandations. Celles-ci concernent un nombre si important de domaines et préconisent des réformes d'une telle ampleur qu'*elles constituent un véritable programme de gouvernement*.

[14] Définition des transferts sociaux : ensemble des remboursements de frais médicaux, indemnités de chômage, retraites, allocations familiales, etc. à l'exclusion de tout salaire. On les exprime en pourcentage du PIB d'un pays ou en valeur.

[15] INSEE *ÉCONOMIE ET STATISTIQUE N° 372, février 2005 - "Comment les salariés perçoivent-ils la protection de l'emploi ?"*, par Fabien Postel-Vinay et Anne Saint-Martin, texte téléchargé le 09/10/2005 de http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/es372b.pdf

[16] INSEE "*Vue d'ensemble des inégalités économiques*" par Jean-Michel HOURRIEZ et Valérie ROUX téléchargé le 09/10/2005 de http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/methodes/doc_travail/docs_doc_travail/f0103.pdf

[17] On estime que les grèves de décembre 1995 ont fait perdre entre 0.3 et 0.4 % au PIB français, c'est-à-dire environ 5.6 milliards d'euros (dont 76 millions d'euros à la RATP, 305 millions à la SNCF, 152 à La Poste, 180 millions à EDF et le reste aux entreprises et particuliers). Ce sont les contribuables dans leur ensemble qui ont compensé cette perte, causée par quelques milliers de fonctionnaires des transports ; quelle injustice, quelle inégalité entre citoyens et fonctionnaires !

[18] La croissance des inégalités au Japon : article "Revival in Japan Brings Widening of Economic Gap" dans *The New York Times* du 16/04/2006 <http://www.nytimes.com/2006/04/16/world/asia/16japan.html?th=&emc=th&pagewanted=print>

[19] "[La croissance du PIB entraîne celle des inégalités](#)".

[20] Observatoire des discriminations - "Olivier, Gérard et Mohammed ont-ils les mêmes chances de faire carrière ?" (avril 2006) - <http://cergors.univ-paris1.fr/docsatelecharger/Pr%E9sentation%E9tudepr%E9nomsavril2006%5B2%5D.pdf>

Extrait :

- *"83 % des fils d'ouvriers portant un prénom d'origine maghrébine sont restés ouvriers comme leur père alors que la moitié des fils d'ouvriers au prénom « français de souche » ont connu une ascension sociale.*
On note que les filles d'ouvriers s'en sortent mieux que les garçons, mais c'est simplement parce qu'elles sont plus souvent employées et les garçons ouvriers.
- *De leur côté, les fils issus des professions intermédiaires ont 5 fois moins de chances de devenir cadres. Aucune des filles portant un prénom maghrébin et issue du même milieu n'est devenue cadre.*
- *Les enfants de cadres au prénom maghrébin ont environ 2 fois moins de chances d'être à leur tour cadres.*
- *Enfin, les enfants d'artisans et de commerçants au prénom du Maghreb ont 4 à 5 fois moins de chances d'avoir une mobilité sociale ascendante."*

[21] Inspection générale des finances - Inspection générale de l'administration - Mission d'audit de modernisation - "Rapport sur l'indemnité temporaire de retraite des fonctionnaires de l'État outre-mer" (novembre 2006)
http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=074000039&brp_file=0000.pdf

[22] Livre de Francis Mer : « Vous, les politiques... »
<http://www.danielmartin.eu/Economie/FrancisMer.htm> , Editions Albin Michel
M. Mer, polytechnicien et ancien PDG d'Arcelor, a été Ministre de l'économie du gouvernement Raffarin.

[23] Livre "EDF un scandale français" éditions Robert Laffont.
Cet ouvrage est une étude très documentée sur les pratiques du comité d'entreprise d'EDF-GDF.

Ce comité dispose d'un budget fantastique, **1 % chaque année du total des factures d'électricité et de gaz payées par les Français, soit 400 millions d'euros.**

L'ouvrage accuse le comité d'entreprise, dominé depuis toujours par la CGT, d'être une source de financement occulte de ce syndicat et du parti communiste, ainsi que d'innombrables malhonnêtetés.

Méfiant vis-à-vis des journalistes qui veulent faire sensation, j'ai vérifié sur Internet quelques-unes de leurs affirmations, qui s'avèrent exactes. Je sais aussi, comme tout le monde, que la justice est saisie de ces problèmes, une enquête étant en cours. Et de leur côté, les auteurs donnent copie de quelques preuves qu'ils détiennent.

Ne possédant donc aucune preuve que leurs allégations sont fausses ou exagérées, mais seulement des preuves qu'ils écrivent la vérité, je dois penser que même si une petite partie seulement de leurs affirmations sont fondées, nous avons affaire à une véritable gestion mafieuse d'un budget énorme provenant des contribuables.

Nous devons aussi déplorer que les gouvernements successifs aient tous fermé les yeux sur ce scandale, à l'évidence parce qu'ils ont peur de la CGT.

[24] Conseil Emploi Revenus Cohésion (CERC) - Rapport n°7 "La France en transition - 1993-2005" <http://www.cerc.gouv.fr/rapports/rapport7/rapport7cerc.pdf>

[25] INSEE "les comptes de la Nation en 2007" (mai 2008)

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1189®_id=0

Les prestations sociales versées par les diverses administrations publiques (Etat, collectivités locales, Sécurité sociale...) atteignaient en 2007 617.3 milliards d'euros, soit 32.6 % du PIB de 1892.2 milliards d'euros.

[Retour page d'accueil](#)